

# 2G RENOVATION

**Société par actions simplifiée  
au capital de 800 euros**

**54, Route de Montessuis  
69640 LACENAS**

**931 929 004 RCS VILLEFRANCHE TARARE**

---

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE DU 11 JUIN 2025

---

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,  
Et le 11 juin,  
A 18 heures,

Les associés de la Société se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire.

Sont présents :

- Monsieur Alex GENDRE, propriétaire de .....40 actions,
- Monsieur Thomas GUSELLA, propriétaire de .....40 actions,

Les associés présents représentent 80 actions sur les 80 actions composant le capital social, soit la totalité des actions composant le capital social de la Société.

Monsieur Alex GENDRE préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que les associés présents possèdent la totalité des actions composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Le rapport sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce ;
- Le texte du projet de résolutions.

Puis le Président déclare que les actes et renseignements prévus par la Loi ont été tenus à la disposition des associés au siège social conformément aux dispositions applicables.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- ❑ Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président ;
- ❑ Affectation du résultat ;
- ❑ Rapport du Président sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce ;
- ❑ Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, lesquels font apparaître un bénéfice de 20 394,05 euros.

L'assemblée générale approuve, conformément aux dispositions de l'article 1843 du Code civil, les opérations réalisées ainsi que les actes et engagements pris par le fondateur de la société pendant la période courant depuis la signature des statuts jusqu'à l'immatriculation des registres du commerce et des sociétés.

Elle décide que la société reprendra à son compte tous ces actes, engagements, opérations comme si lui-même les avait passés dès son origine.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au Président pour l'exécution de son mandat pour l'exercice clos au 31 décembre 2024.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024, s'élevant à 20 394,05 euros, de la manière suivante :

- Affectation au compte de « Réserve légale », pour ..... 100,00 euros
- Affectation au compte « Autres réserves », pour ..... 20 294,05 euros

Conformément aux dispositions de l'article L232-10 du Code de commerce, le montant du compte de « Réserve légale » est doté en intégralité.



① **BILAN - ACTIF**

DGFIP N° 2050 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2G RENOVATION</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>5</b>				
Adresse de l'entreprise : <b>54 ROUTE DE MONTESSUIS</b>		<b>69640 LACENAS</b>				
Durée de l'exercice précédent * <b>5</b>		Néant <input type="checkbox"/> *				
Numéro SIRET * <b>9 3 1 9 2 9 0 0 4 0 0 0 1 4</b>						
		Exercice N, clos le, <b>31122024</b>				
		N-1				
		Brut 1				
		Amortissements, provisions 2				
		Net 3				
		Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement*	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC		
		Constructions	AP	AC		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	15	CV	15
Créances rattachées à des participations		BB	BC			
Autres titres immobilisés		BD	BE			
Prêts		BF	BG			
Autres immobilisations financières *	BH	BI				
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	<b>15</b>	BK	<b>15</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BO		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	8 559	CA	8 559
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	55 277	CG	55 277	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	312	CI	312	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	<b>64 147</b>	CK	<b>64 147</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
<b>TOTAL GENERAL (1 à VI)</b>		CO	<b>64 162</b>	CA	<b>64 162</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

\* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <b>SAS 2G RENOVATION</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : ..... 1 000 ..... )	DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI )	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG	
	Report à nouveau	DH	
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>20 394</b>
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>21 394</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	<b>TOTAL (II)</b>	DO	
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	3 109
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	14 594
	Dettes fiscales et sociales	DY	25 065
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>42 768</b>	
Ecart de conversion passif *	(V)	ED	
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>64 162</b>	
<b>RENVois</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	42 768	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.